

Département des Hauts-de-Seine

**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE ORDINAIRE DU 19 DECEMBRE 2014**

NOMBRE DE MEMBRES  
composant le Conseil : 35  
en exercice : 35  
présents : 30  
représentés : 3  
pour : 32  
abstention : 1  
contre : 0

**OBJET : Désignation des représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration de l'établissement public local d'enseignement Collège des Ormeaux**

L'An deux mille quatorze, le dix neuf décembre à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le douze décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Etaients présents :** L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, F. GAGNARD, R. BENMERADI, Maires-Adjoints ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, A.M. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADAOARISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, C. ALVARO, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, S. CICERONE, G. MERGY, Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

JM. GASSELIN	à	M. FAYE
P. BUCHET	à	G. MERGY
D. BEKIARI	à	S. CICERONE

**Absents excusés :** J. N'GALLE-EBOA, JP. AUBRUN

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Annie SOMMIER est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

Vu la circulaire d'application du 7 novembre 2014,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 22 avril 2014 portant désignation des représentants de la Ville au Conseil d'administration de l'EPE Collège des Ormeaux,

Vu l'avis de la Commission,  
Sur la proposition du Maire,  
Après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1** : de procéder à l'élection du représentant de la Ville au sein du conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement Collège des Ormeaux

**Article 2** : après avoir procédé à l'appel à candidature et aux opérations de vote, Mme Suzanne BOURDET est élue représentante titulaire et Mme Véronique FONTAINE-BORDENAVE est élue représentante suppléante de la Ville au sein du conseil d'administration de l'établissement public local d'enseignement Collège des Ormeaux.

**Article 3** : ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Collège des Ormeaux
- Sud de Seine

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits  
Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour le Maire par délégation



Christian BIGRET  
1<sup>er</sup> Maire-Adjoint

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En Préfecture le 02/01/2015  
Publication/Affichage le 05/01/2015  
Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services autorisés  
P/ Bernard LAURENT

L'agent autorisé